

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER.

IL EST IMPERATIF,

EN DEBUT DE MANIFESTATION :

- DE VEILLER A INSTALLER TABLES ET CHAISES SANS ABIMER LES SOLS,
- DE RESPECTER LES EMPLACEMENTS AUTORISES POUR DECORER LA SALLE (VOIR LE GARDIEN),
- DE RESPECTER LE MATERIEL DE SECOURS,
- DE RESPECTER LES EMPLACEMENTS INDIQUES PAR LE GARDIEN POUR LES BRANCHEMENTS ELECTRIQUES (SONO, ECLAIRAGE ...).

IL EST INTERDIT :

- D'INTRODUIRE DANS CETTE SALLE, SES ANNEXES ET SES ABORDS :
 - o PETARDS – FUSEES – LAMPIONS – BOUGIES – ETC....,
 - o ARMES DE TOUTES NATURES,
 - o ANIMAUX MEME FAMILIERS,
 - o ENGIN A ROUES SAUF MOBILITE HANDICAPES.
- D'ALLUMER DU FEU DANS UN RECIPIENT OU UN BARBECUE,
- DE PERCER MURS ET BOISERIES,
- DE PUNAISER, AGRAFER OU COLLER QUOIQUE CE SOIT SUR LES MURS, MENUISERIES, BOISERIES OU VITRES EN DEHORS DES ESPACES REGLEMENTES,
- DE FAIRE DES MARQUAGES SUR SOL, MURS, BOISERIES ET VITRES,
- D'INSTALLER DES EQUIPEMENTS LOURDS SUR LE SOL SANS L'AUTORISATION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE,
- DE SORTIR MOBILIER ET MATERIEL DE LA SALLE,
- DE JETER DES CHEWING-GUMS PAR TERRE.

EN FIN DE MANIFESTATION :

- NETTOYER TABLES, CHAISES ET CUISINE,
- BALAYER ET NETTOYER LE SOL,
- VERIFIER ET SI BESOIN NETTOYER LES ABORDS EXTERIEURS,
- RASSEMBLER LES DECHETS DANS LES CONTAINERS PREVUS DANS LE LOCAL POUBELLE,
- RECUPERER LES BOUTEILLES EN VERRE ,
- FERMER L'ALIMENTATION EN EAU,
- ETEINDRE LA LUMIERE DE LA SALLE ET LES COMMUNS,
- FERMER TOUTES LES ISSUES (PORTES ET FENETRES),

IMPORTANT

IL EST DEMANDE A TOUS LES UTILISATEURS DE CES LOCAUX :

- DE RESPECTER LE VOISINAGE EN BAISSANT LE SON DE TOUTE ACTIVITE MUSICALE APRES 22 HEURES ET VEILLER A FERMER PORTES ET FENETRES AU DELA DE CETTE HEURE,
- DE RESPECTER LA LIMITATION SONORE REGLEMENTEE DANS LA SALLE PAR UN LIMITATEUR DE SON,
- L'HEURE DE FERMETURE DE LA SALLE EST FIXEE **IMPERATIVEMENT A 3 HEURES DU MATIN**,
- DE NE PAS FAIRE DE BRUIT SUR LE PARKING,
- DE RESPECTER PELOUSES ET ALENTOURS AINSI QUE TOUT EQUIPEMENT PUBLIC,
- DE NE PAS TOUCHER AUX REGULATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION (VOIR GARDIEN),
- DE SIGNALER DES LE LENDEMAIN AU GARDIEN TOUS INCIDENTS OU PROBLEMES RENCONTRES.

**MERCI DE VOTRE COMPREHENSION ET
DE VOTRE RESPECT DU BIEN PUBLIC.**

LE MAIRE
MA. MANIGLIER